



المركز التونسي للإقتصاد  
Observatoire Tunisien de l'Economie

# Budget Brief 2021

Budget Brief 2021:  
Dix ans après la révolution ...  
Comment les finances publiques  
ont-elles traduit la révolution de  
la vérité et de la dignité ?

Observatoire Tunisien de l'Economie

17/03/2022

## Principaux éléments :

- Le service de la dette a atteint le taux de 30% de la totalité des dépenses budgétaires en 2021.
- Les hypothèses de la loi de finances pour le baril de pétrole ont coûté 2600 TND à l'Etat en 2017 et 2018.
- Le baril de pétrole a été estimé à 45 dollars dans la loi de finances de 2021, tandis que le marché mondial prévoit l'augmentation du prix du baril à 48,5 dollars au minimum. Est-ce que l'Etat subira encore une fois des pertes s'élevant à 420 millions de dinars à titre de dépenses de carburant supplémentaires ou est-ce qu'il adoptera une politique d'ajustement systématique des prix et renoncera en conséquence au subventionnement des carburants ?
- L'Etat a sacrifié 5644 millions de dinars, soit 4,96% de la valeur du PIB en 2019 sous forme d'avantages fiscaux et financiers, selon le rapport des charges fiscales et des avantages financiers qui est publié pour la première fois comme annexe du projet de la loi de finances 2021.

# Introduction

Depuis la révolution du 14 janvier 2010, neuf chefs de gouvernement se sont succédés au pouvoir, le dernier étant Monsieur Hichem MECHICHI qui a été assigné par le Président de la République Monsieur Kais SAIED après la démission d'Ilyes FAKHFAKH en juillet 2020. Neuf gouvernements en dix ans avec une moyenne de gouvernance de huit mois pour chaque gouvernement, au cours de laquelle dix Ministres se sont succédés à la tête du Ministère des Finances.

Les orientations des Ministères des Finances ont divergé en fonction des Ministres qui en étaient en charge.

En effet, l'économie tunisienne et notamment les finances publiques ont subi beaucoup de changements et d'évolutions au cours des dix dernières années qui se révèlent à travers les lois de finances prévoyant que « Le Ministre chargé des finances assure la préparation et le suivi de l'exécution du budget afin d'honorer les engagements et les obligations de l'Etat et de préserver ses équilibres financiers dans le cadre de soutenabilité du budget. » (Article 7 de la loi organique du budget approuvé en date du 13 février 2019).

Le budget récapitulatif est une analyse des politiques économiques et financières adoptées par les gouvernements qui se sont succédés en Tunisie après la Révolution. C'est une tentative de relever les points forts et les points faibles des lois budgétaires ainsi que les causes directes ou indirectes de la crise économique brutale traversée actuellement par le pays.

Ce document récapitulatif s'articule autour de quatre principaux axes, à savoir :

- Les recettes du budget de l'Etat en corrélation avec l'ampleur de l'engagement de l'Etat pour assurer une justice fiscale post-révolutionnaire.
- Les ressources d'emprunt en lien avec la durabilité du budget.
- Les dépenses budgétaires en lien avec les dépenses sociales et le rôle de l'Etat pour la promotion des individus.
- Le règlement des dettes qui constitue désormais l'un des dilemmes des finances publiques eu égard au fardeau qu'il représente pour l'Etat.

Fathia Ben Slimane

Junior Analyst



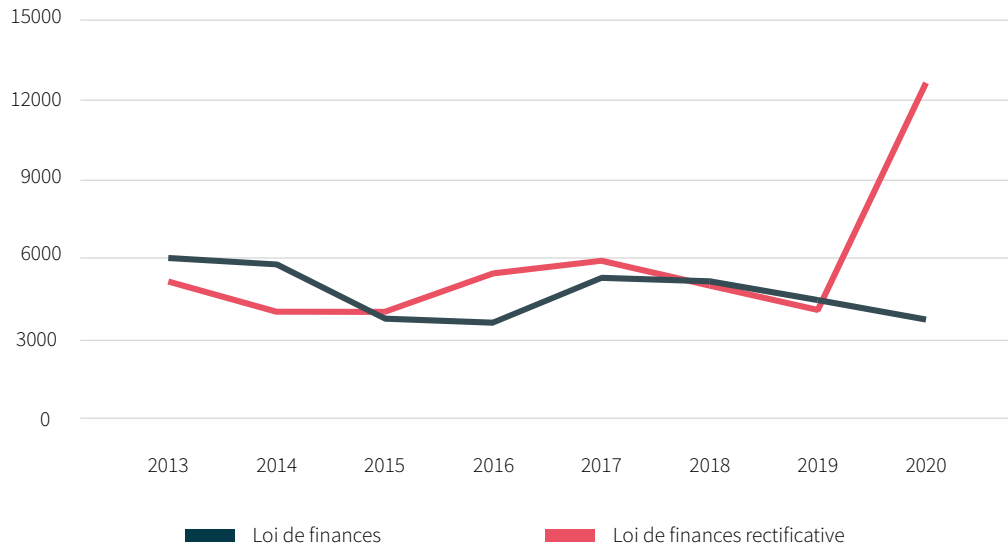
# Aperçu général

Répartition des ressources de l'Etat selon les sources 2010 - 2021

Réalisation : Observatoire Tunisien de l'Economie

Source : Ministère des Finances

En millions de dinars

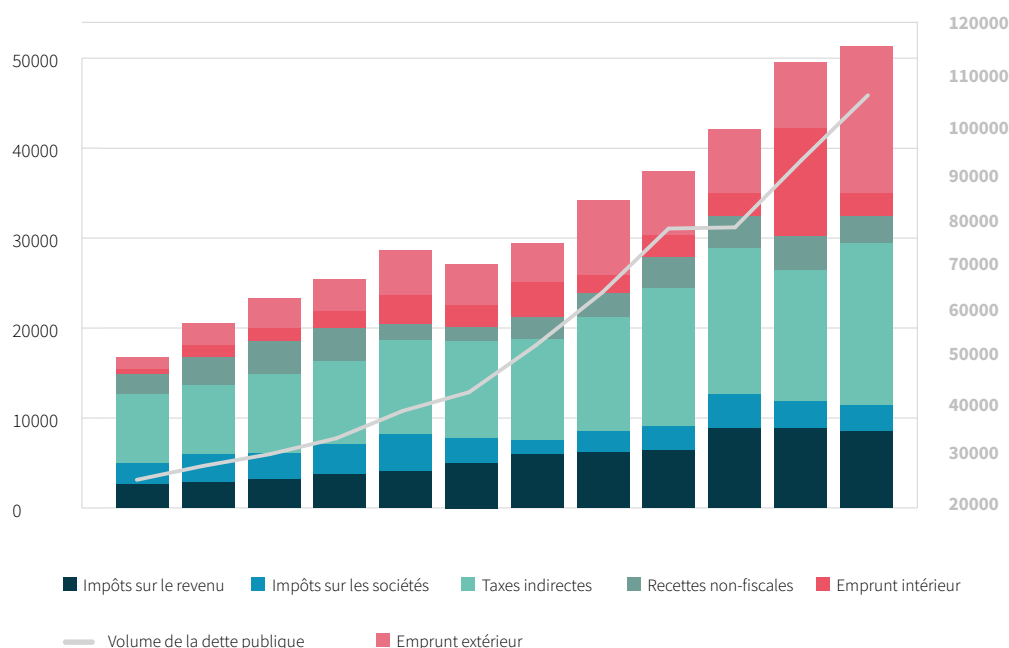


Les séances de discussion de la loi de finances rectificative de 2020 ont démarré depuis le 23 octobre 2020. La commission des finances, de la planification et du développement a tenu sa première séance lors de la deuxième session de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP), entamant l'année parlementaire par une discussion féroce autour de la loi de finances rectificative qui a mis en évidence la crise économique et financière que traverse le pays.

Le projet de loi de finances rectificative a élargi une augmentation de 22% des charges du budget de l'Etat par rapport à l'année 2019, ce qui a engendré un déficit budgétaire s'élevant à 14 936 Millions de Dinars (MDT), soit 13,4% du PIB. Par conséquent, la loi de finances rectificative a été refusée par la commission de la planification et du développement, si bien que le Ministère des Finances l'a retiré et a déposé un document rectifié qui comprend plusieurs modifications qui portent notamment sur la réduction du déficit budgétaire à 12 649 MDT, soit 11,4% du PIB.

La dégradation du déficit budgétaire ainsi que la divergence notable entre les prévisions et les mises à jour de l'année 2020 sont principalement dues à la pandémie de la Covid-19 qui était imprévisible et imprévue dans les hypothèses de la loi de finances de 2020.

La crise sanitaire et le confinement qui ont duré environ trois mois, ont conduit à la baisse des recettes fiscales de 5 638 MDT et à l'augmentation des dépenses, notamment les dépenses urgentes affectées au Ministère des Affaires Sociales au titre des aides octroyées aux personnes et aux institutions. En somme, la pandémie du coronavirus a coûté plus de 1 100 MDT.

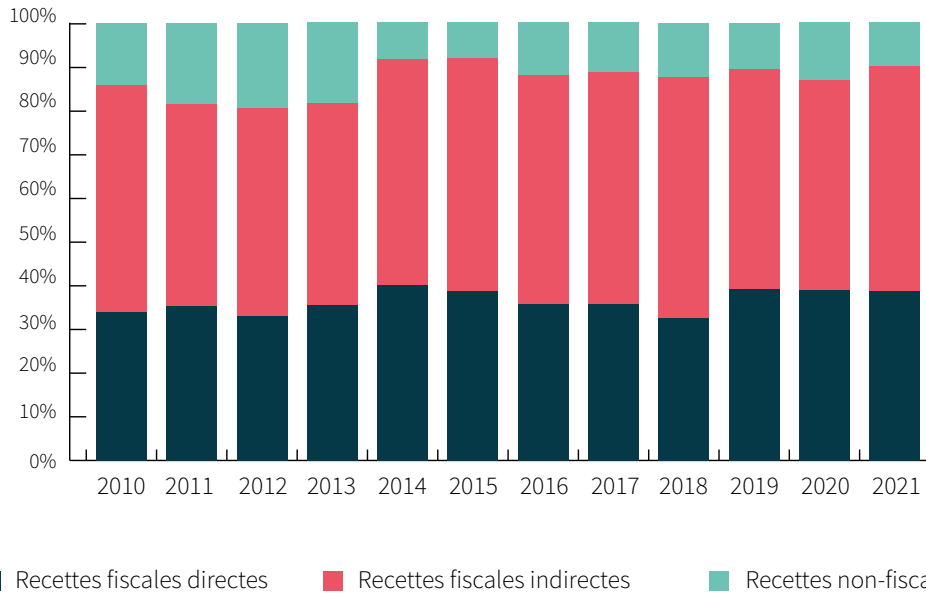


Les recettes de l'Etat ont enregistré une hausse de l'ordre de 198% entre 2010 et 2020. En dépit de l'augmentation des recettes fiscales et des recettes non-fiscales, les ressources d'emprunts ont connu une hausse notable constituant 20% de la totalité des ressources entre les années 2010 et 2015, et 29% entre 2016 et 2020, sachant que le taux s'élèverait à 37% en 2021 selon les prévisions.

La hausse des sources d'emprunt est principalement due à l'incapacité des ressources propres à couvrir les dépenses en concomitance avec la croissance perpétuelle des dépenses de gestion et la situation critique des établissements publics, et à la chute du taux de contribution des impôts sur les sociétés dans les ressources de l'Etat de 14% entre 2010 et 2014 à 7% entre 2015 et 2020, sachant que ce taux n'excèdera pas 6% en 2021 selon les prévisions.

## 1. Justice fiscale: Question fondamentale pour le budget

Les ressources budgétaires constituent les ressources propres de l'Etat. Elles se composent des recettes fiscales directes provenant des impôts sur le revenu, des recettes fiscales indirectes provenant des droits de douanes, des taxes sur la valeur ajoutée et des droits de consommation et des recettes non-fiscales provenant entre autres des revenus pétroliers et de gaz.



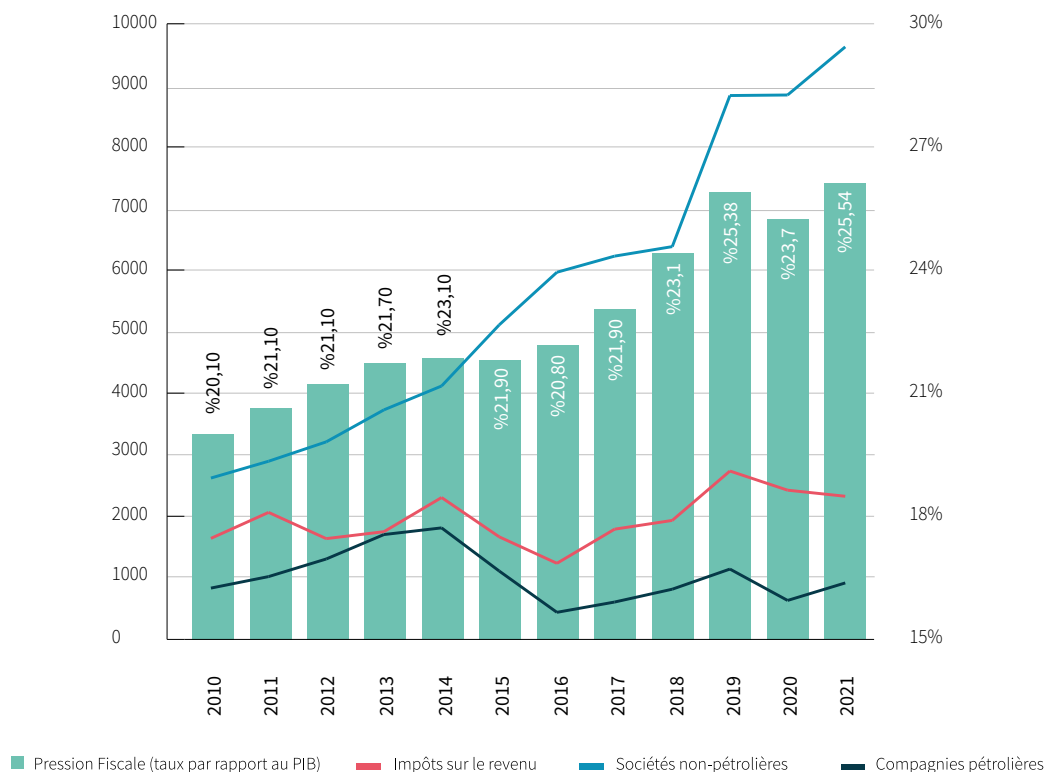
L'Etat compte principalement sur ses recettes fiscales qui représentent 80% environ de la totalité des ressources propres, eu égard à la limitation et à la régression des revenus des carburants depuis 2014 qui sont dues à la persistance des protestations dans les sites d'extraction et à l'omission de la révision des contrats avec les compagnies pétrolières installées en Tunisie avant la Révolution du 14 janvier 2011.

## 1.1 Recettes fiscales directes

### Evolution des recettes fiscales et de la pression fiscale 2010-2021

Réalisation : Observatoire Tunisien de l'Economie

Source : Ministère des Finances



En examinant le progrès de la distribution des recettes fiscales directes depuis l'année 2010, nous pouvons constater deux périodes.

La première période s'étale de 2010 jusqu'à 2014 lorsque la pression fiscale était répartie à parts relativement égales entre l'impôt sur le revenu avec un taux de 51% et l'impôt sur les sociétés avec un taux de 49% sur la totalité des recettes fiscales directes.

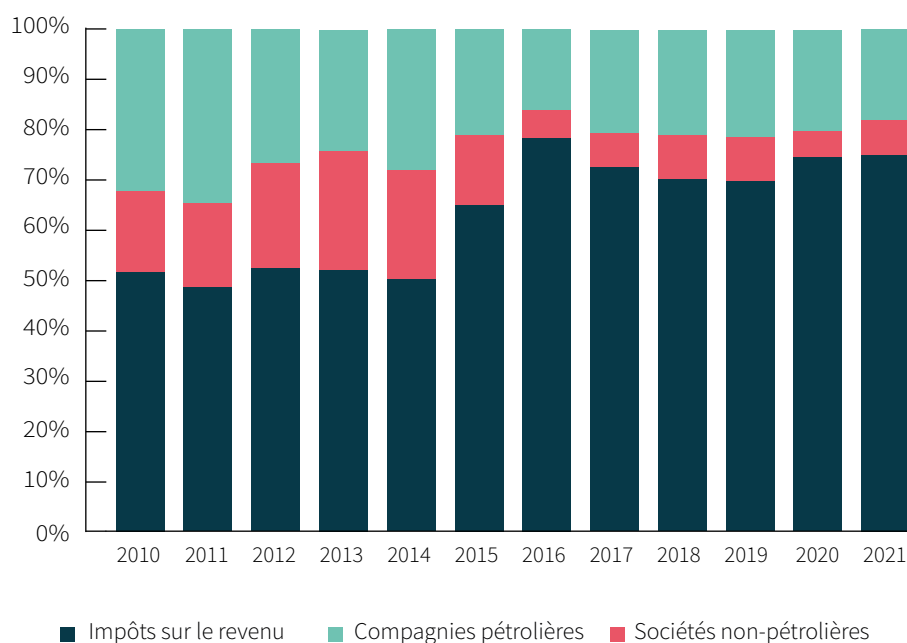
Quant à la deuxième phase, elle a été entamée en 2015 lors de la mise en vigueur de la réduction de l'impôt sur les sociétés de 30% à 25%, qui a été stipulée dans la loi de finances de 2014 (loi de finances de 2014, article 18 : Le taux de l'impôt sur les sociétés fixé à 30%, là où il se trouve dans le code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 25%).

Dès lors, la contribution de l'impôt sur les sociétés entre 2015 et 2020 a été réduite à 28% de la totalité des recettes fiscales directes tandis que l'impôt sur le revenu s'est élevé à 72%. Ainsi, la pression fiscale devient essentiellement tributaire de l'impôt sur le revenu, alors que l'impôt sur les sociétés a régressé et a décélééré considérablement de manière proportionnelle avec le rythme du développement de la pression fiscale.

#### Distribution des recettes fiscales selon les ressources 2010 - 2021

Réalisation : Observatoire Tunisien de l'Economie

Source : Ministère des Finances



Selon les chiffres figurant dans le projet de loi de finances de l'année 2021, la répartition des recettes est maintenue au même rythme que les dernières années où l'impôt sur le revenu constituera 75% de la totalité des recettes fiscales, tandis que l'impôt sur les sociétés participera seulement avec 25%.

L'article 3 bis du projet de loi de finances de l'année 2021 proposé par le Ministère des Finances stipulant que : « le taux de l'impôt sur les sociétés fixé à 25% est réduit à 15% dans tous les textes en vigueur, sous réserve du contexte et des différentes formulations et expressions » a été approuvé.

Selon le rapport des dépenses fiscales et des avantages financiers annexé au projet de loi de finances de l'année 2021, les dépenses fiscales sont évaluées par l'ajout des recettes définitives de la trésorerie. En ayant recours à cette procédure, on devrait s'attendre à un résultat positif, soit directement à travers la hausse des recettes de l'impôt sur les sociétés, ou indirectement à travers d'autres recettes.

La question qui se pose à cet effet est dans quelle mesure l'Etat compte-t-il

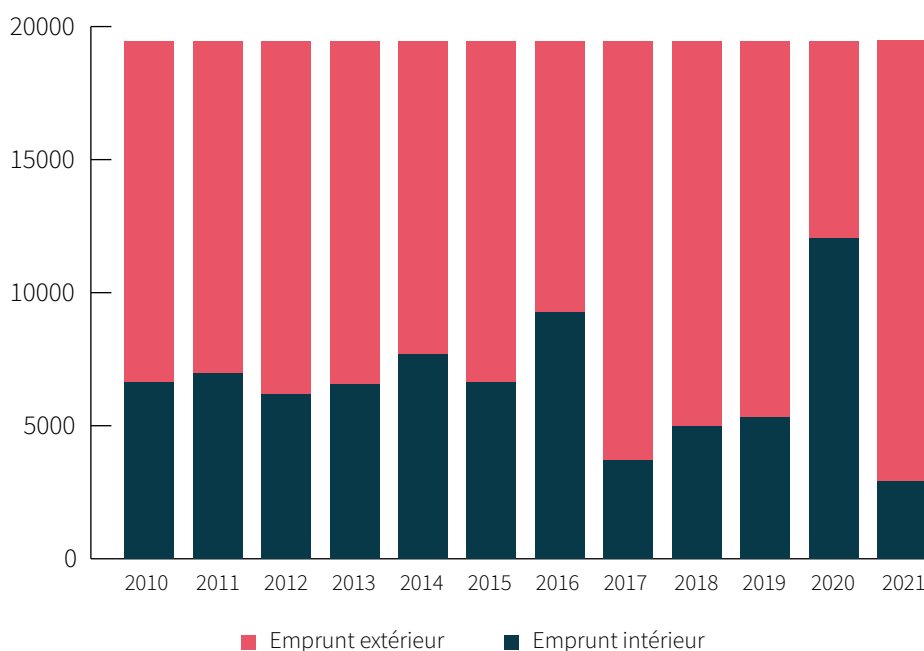
appliquer le principe de la justice fiscale, sachant que l'impôt sur les sociétés a été réduit à deux reprises de 2014 à 2021, alors que l'impôt sur le revenu a été maintenu tel qu'il est, si bien que les salariés supportent la plus grande portion des charges de la pression fiscale ?

## 2. Durabilité du budget

Source d'emprunt intérieur et extérieur

Réalisation : Observatoire Tunisien de l'Economie

Source : Ministère des Finances



L'adoption de la loi organique de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) en 2016 a marqué un tournant entraînant la régression des emprunts intérieurs de 37,7% entre 2010 et 2016 à 23,9% de la totalité des ressources d'emprunt entre 2017 et 2019. Ce déclin est dû à l'interdiction de la Banque Centrale de financer le Trésor Public directement, et ce, en vertu de la loi organique de la BCT (Article 25 – Quatrièmement : La Banque Centrale ne peut octroyer à la trésorerie générale de l'Etat des facilités sous forme de découverts ou de crédits, ni acquérir directement des titres émis par l'Etat.)

Dès lors que l'accord de confirmation conclu avec le Fonds Monétaire International en 2013 a pris fin en 2019, il est devenu difficile de financer la trésorerie à travers l'emprunt extérieur si bien que ce dernier a régressé de 69% entre 2013 et 2019 à 38% en 2020 de la totalité des sources d'emprunt.

La cessation des financements extérieurs en faveur de la trésorerie en 2020 qui a coïncidé avec la crise de la Covid-19 a accentué le déficit, ce qui a poussé le gouvernement à avoir recours de nouveau à l'endettement intérieur en ajoutant un article à la loi de finances rectificative de l'année 2020, autorisant à la BCT d'intervenir et d'emprunter l'Etat à travers le marché financier local.

Il convient de noter que la loi de de finances rectificative de l'année 2020 a prévu dans son article 5 qu'une exception est introduite aux dispositions de l'article 25 de



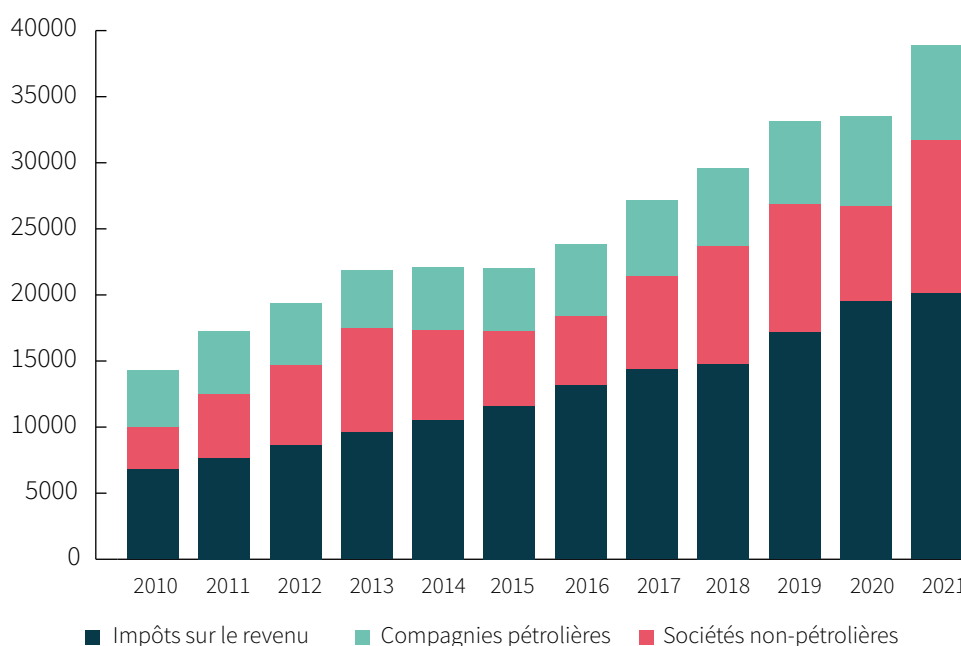
la loi n° 2016-35 du 25 avril 2016 fixant le statut de la Banque Centrale de Tunisie. Pour financer une partie du déficit relatif au budget de l'Etat pour l'année 2020 dû aux répercussions de l'épidémie de la Covid-19, il est exceptionnellement autorisé d'octroyer à la BCT des facilités en faveur de la trésorerie publique de la Tunisie moyennant une somme n'excédant pas 2810 MDT. Ces facilités sont octroyées à la fois et sans intérêts et elles sont enregistrées dans le compte courant du Trésor de la Tunisie dans un délai ne dépassant pas le 14 décembre 2020.

### 3. Dépenses de la trésorerie

Répartition économique des dépenses

Réalisation : Observatoire Tunisien de l'Economie

Source : Ministère des Finances



Les dépenses budgétaires se sont maintenues globalement à leur rythme ascendant depuis 2010, enregistrant un taux de développement annuel s'élevant à 10% lors de la période s'étalant entre 2010 et 2019.

Les dépenses de rémunération ont enregistré un taux de croissance annuel de 11% entre 2010 et 2019 et se sont élevées à 13,8% en 2020. Il est prévu que ce taux régressera à 2,9% en 2021, tandis que le reste des dépenses sont réparties entre les dépenses de fonctionnement et d'interventions au taux de 22% et les dépenses de développement au taux de 2% seulement. Il est prévu également que le taux de dépenses de développement sera réduit à 19% de la totalité des dépenses en 2021.

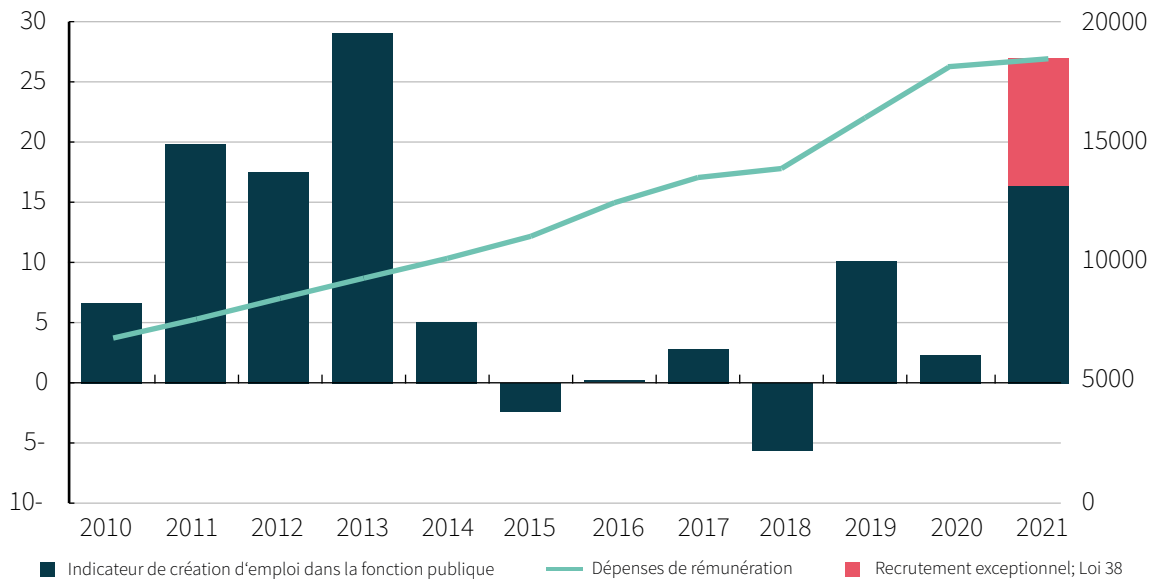
De cela, on déduit que l'Etat tunisien adopte toujours la politique de recrutement et d'accroissement des dépenses de rémunération comme moyen de relance de l'économie au lieu de se tourner vers l'investissement pour la promotion du développement.

## 3.1. Dépenses de rémunération

Evolution des dépenses et de création d'emploi dans la fonction publique

Réalisation : Observatoire Tunisien de l'Economie

Source : Ministère des Finances



L'évolution du recrutement dans la fonction publique comporte trois phases principales :

La première phase s'est étalée entre 2010 et 2013. Lors de cette phase, le recrutement dans la fonction publique a flambé d'une moyenne de 18 325 personnes par an. Cette flambée s'explique par le recours des autorités lors de cette période au recrutement dans la fonction publique en vue de freiner les tensions sociales et promouvoir le développement.

La deuxième phase s'est étalée entre 2014 et 2018. Nous constatons un ralentissement notable par rapport aux recrutements qui a atteint le seuil d'exemptions en 2015 et en 2018 à travers l'encouragement à la retraite anticipée. La moyenne de recrutement a été réduite à 20 personnes annuellement au cours de cette période, et ce, à cause des pressions exercées par le FMI à travers l'Accord de Confirmation conclu en 2013.

La troisième phase a été entamée en 2019, avec le retour du rythme ascendant du recrutement dans la fonction publique avec le plan de recrutement de 16 501 personnes en 2021. Vraisemblablement, la moyenne s'élèvera à 11 473 annuellement entre 2019 et 2021.

Il convient de noter que les dépenses de rémunération figurant dans le budget de l'Etat n'a pas régressé, même lors de la deuxième phase, eu égard à la révision de l'échelle de rémunération annuellement et à l'augmentation des avantages des fonctionnaires publics sous la pression des grèves continues.

La proposition d'intégration d'un article supplémentaire n° 113 dans la loi de finances 2021 qui a été approuvée, stipule que : « En vertu de la loi n° 2020-38 du 13 août 2020 portant sur des dispositions exceptionnelles pour le recrutement dans la fonction publique, des crédits sont affectés pour le recrutement de 10 000

personnes en chômage parmi les diplômés supérieurs qui sont restés longtemps en chômage, selon le classement prévu à ladite loi. » Ces recrutements seront financés en :

Economisant et rectifiant certaines missions.

Affectant un pourcentage des crédits alloués au programme d'emploi.

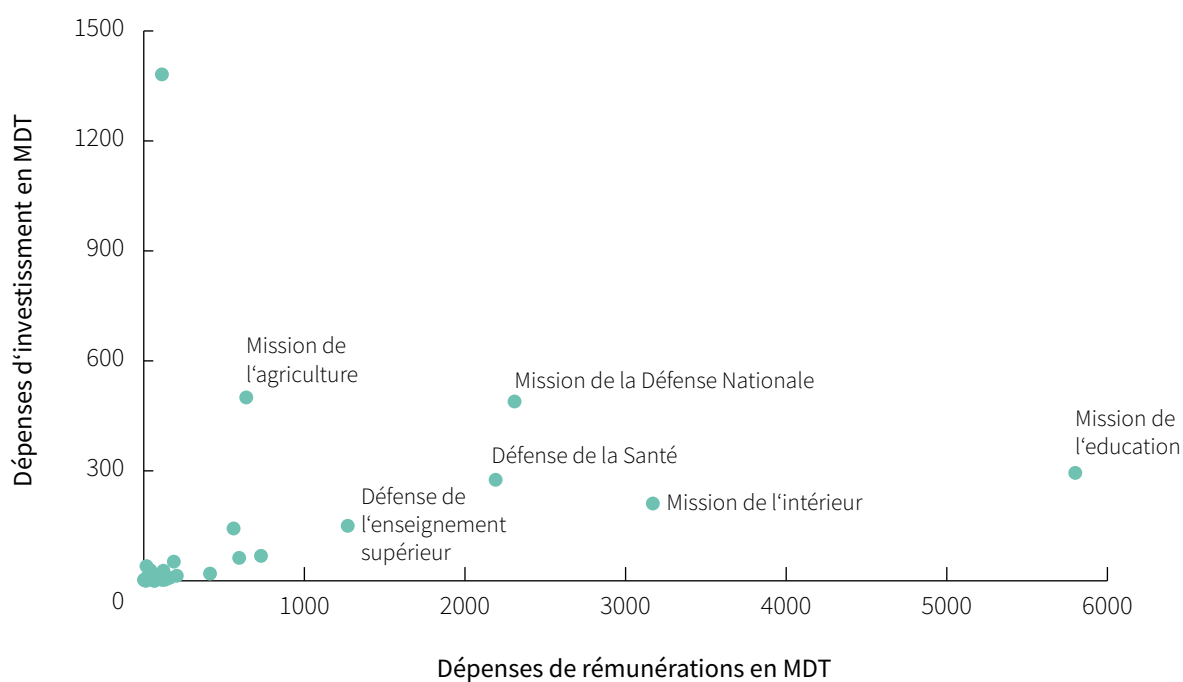
Toutefois, il n'existe aucune précision si le recrutement des 10 000 chômeurs rentre dans le calcul des 16 501 recrutements programmés dans le projet de loi de finances de 2021 ou s'agit-il de recrutements supplémentaires ? Faut-il encore signaler que l'étude du projet de la loi de finances de 2021 prévoit que les 16 501 recrutements engloberont les diplômés des écoles de formation professionnelle et profiteront à certains secteurs sensibles, à savoir l'éducation, la défense nationale et l'intérieur.

## 3.2. Les dépenses selon les missions

Les missions les plus dépensières en 2020

Réalisation : Observatoire Tunisien de l'Economie

Source : Ministère des Finances



Le diagramme présente la répartition des missions en fonction des dépenses d'investissement et des dépenses de rémunération intégrées dans la loi de finances rectificative de 2020 dans sa version mise à jour.

La mission de l'éducation occupe la première place quant au niveau des dépenses de rémunération à raison de 5 800 MDT, soit 30% de la totalité des dépenses de rémunération de l'année 2020. S'agissant des dépenses d'investissement, la mission de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement territorial occupe la première place à raison de 113 MDT, soit 36% de la totalité des dépenses d'investissement de l'année 2020.

Ces deux missions sont suivies respectivement, dans l'ordre des missions les plus dépensières, par la mission de la défense nationale, l'intérieur, la santé, l'agriculture et l'enseignement supérieur et la recherche scientifique avec des taux quasi-similaires qui varient entre 5% et 8% de la totalité des dépenses.

Le pourcentage de dépenses assez élevé de la mission de l'éducation quant au niveau de rémunération s'explique par le nombre de recrutements effectués depuis 2011 qui a été alloué notamment au secteur de l'éducation, tandis que les dépenses élevées de la mission de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement territorial s'expliquent par l'usure de l'infrastructure et la nécessité de la promouvoir. Les missions de la défense et de l'intérieur occupent des rangs avancés dans les dépenses, à cause de la prévalence du terrorisme après la Révolution, ce qui fait du service de sûreté une priorité, qui devrait être équipé et développé pour préserver la sécurité publique.

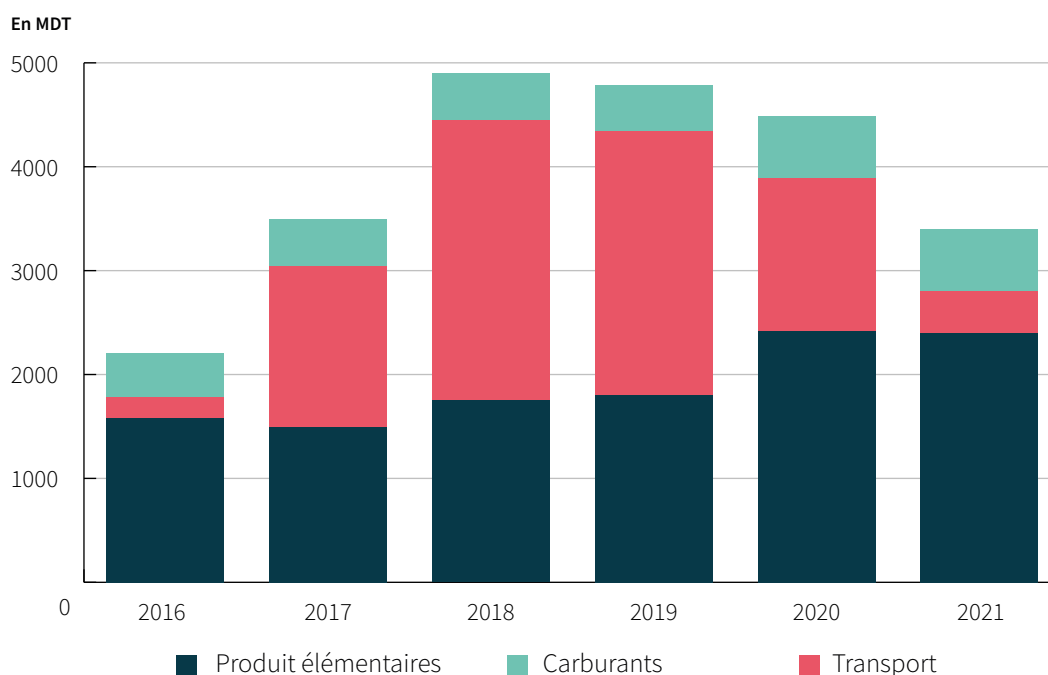
Depuis la Révolution, les priorités des dépenses gouvernementales se limitent à trois axes principales, à savoir le recrutement, la promotion de l'infrastructure et le renforcement de la sécurité, ce qui a limité les capacités de l'Etat à dépenser autant pour les autres missions et à promouvoir les moteurs de l'économie. En effet, avec un taux n'excédant pas 1,5% de la totalité des dépenses affectées au Ministère du Développement et de la Coopération Internationale et avec un budget ayant des dépenses d'investissement fixées à 0,230 MDT en 2020, nous constatons que l'Etat peine à intervenir pour promouvoir l'économie et créer une différence notable. Alors même qu'une bonne portion de dépenses soit allouée à l'infrastructure, l'infrastructure seule ne peut parvenir à relancer le développement et remédier à la crise.

### 3.3. Les dépenses de développement

Retombées des hypothèses de la loi de finances sur les dépenses de subventions

Réalisation : Observatoire Tunisien de l'Economie

Source : Ministère des Finances

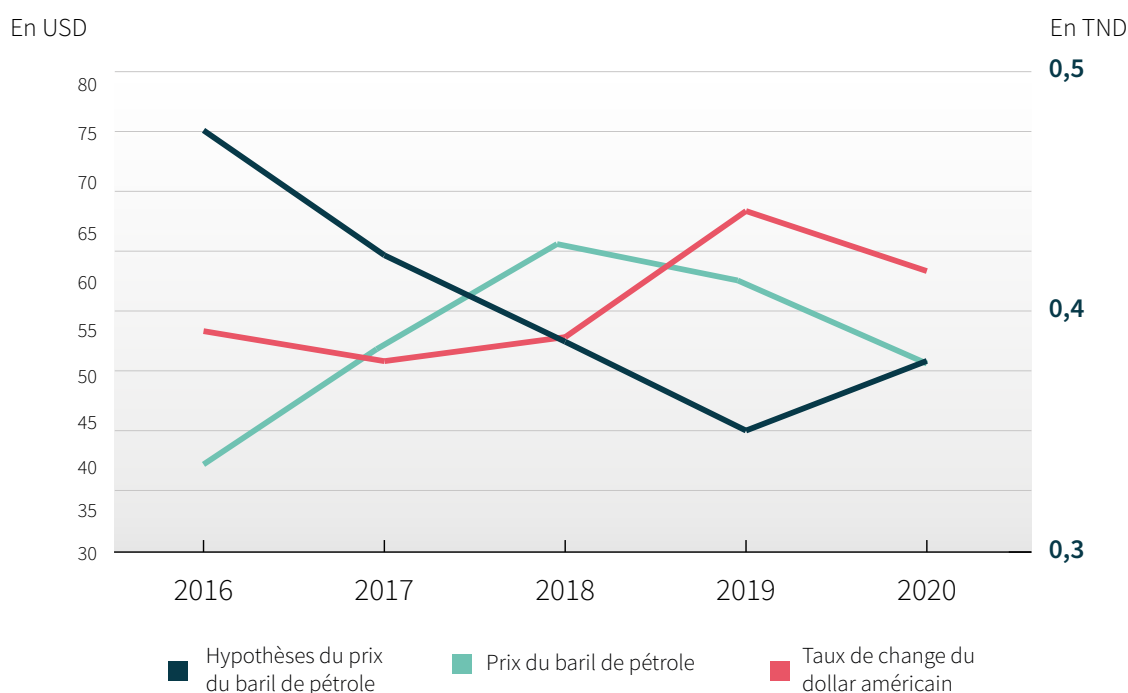


Les dépenses de subventions ont augmenté exceptionnellement en 2017 eu égard à la hausse des dépenses de subvention des carburants de 197 MDT en 2016 à 1550 MDT en 2017. Cette augmentation s'explique par la dévaluation du taux de change du dinar tunisien face au dollar américain et par la détermination du prix du baril de pétrole à 54 dollars dans la loi de finances de l'année 2018, alors que le prix du baril a atteint 69,5 dollars dans les marchés mondiaux au cours de la même année. Il convient de noter que selon le Ministère des finances, une augmentation de un dollar dans le prix du baril de pétrole est comparable à une augmentation de 120 MDT dans les dépenses de subvention des carburants et une augmentation de 10 millimes dans le taux de change correspond à une augmentation de 37 MDT dans les dépenses de subvention des carburants. Compte tenu de l'omission délibérée du Ministère des Finances de publier les hypothèses du taux de change dans la loi de finances des cinq dernières années, il est difficile de déterminer le coût de l'écart entre les hypothèses de la loi de finances et les manifestations du taux de change. Néanmoins, les hypothèses du prix du baril de pétrole nous permettent de déduire que l'écart entre les hypothèses et la mise à jour de 2017 et de 2018 a coûté à l'Etat plus de 500 MDT en 2017 et 2100 MDT en 2018 à titre de dépenses de subventions des carburants.

#### Evolution de prix du baril de pétrole entre les hypothèse de la loi de finances et les marchés mondiaux

Réalisation : Observatoire Tunisien de l'Economie

Source : Ministère des Finances



Le dilemme des hypothèses du prix du baril de pétrole a été résolu dans la loi de finances de l'année 2019. Or, la régression perpétuelle du prix de change n'a pas permis de remédier au déficit au niveau des dépenses des subventions.

Par ailleurs, les dépenses de subvention des produits de base ont augmenté de 616 MDT en 2020. Cette hausse a été justifiée dans la loi de finances rectificative lors de sa deuxième édition en 2020 par la couverture des besoins de subvention des céréales au titre de l'année 2020, faute d'opérationnalisation du programme de réforme et de rationalisation des subventions qui était programmé au début de 2020.

L'annexe 2 de la loi de finances de l'année 2021 comprend une feuille de route qui vise à réformer les subventions et notamment celles des carburants, ce qui explique la réduction des dépenses affectées aux subventions des carburants pour l'année 2021. Elle comprend également un ensemble de procédures dont la poursuite de l'application du système automatique d'ajustement des prix qui a été mis en œuvre lorsque Monsieur Mongi MARZOUK a occupé la fonction de Ministre de l'Energie dans le gouvernement d'Ilyes FAKHFEKH, l'orientation des subventions vers ceux qui ont en besoin et l'encouragement des secteurs à haute consommation énergétique à maîtriser leur consommation et à adhérer au programme d'efficacité énergétique.

## 4.3. Les dépenses fiscales

Les dépenses fiscales sont un moyen de dépense publique qui ne consiste pas à dépenser de l'argent mais à renoncer à des recettes fiscales.

Le rapport des dépenses fiscales et des avantages financiers a été publié pour combler les lacunes au niveau des informations relatives aux enjeux financiers liés aux dépenses fiscales. Ce rapport permet au pouvoir exécutif de mettre à la disposition du pouvoir législatif toutes les informations et les évaluations nécessaires sur les dépenses financières des dispositions fiscales exceptionnelles pour qu'il puisse suivre son efficacité et l'approuver, comme il le fait pour les dispositions budgétaires.

Le rapport définit les dépenses fiscales comme « Un ensemble de procédures fiscales qui représentent une exception vis-à-vis des dispositions fondamentales du régime fiscal de référence, en vertu desquelles l'Etat renonce à une partie de ses recettes fiscales en faveur d'une catégorie de contribuables ou de certaines activités pour atteindre des objectifs revêtus d'un caractère économique, social, culturel ou environnemental ».

Les dépenses fiscales peuvent prendre l'une des formes suivantes :

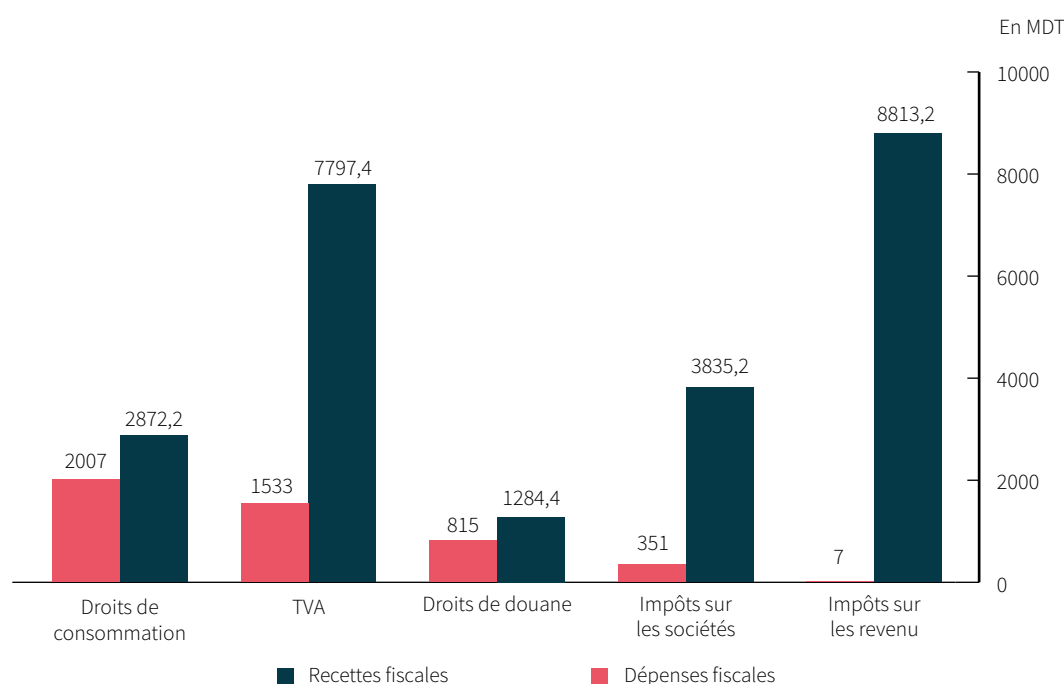
- Exonération de l'impôt ou de la taxe
- Déduction ou retenue de la base de l'impôt ou de la taxe
- Réduction du pourcentage de l'impôt ou de la taxe
- Réduction de l'impôt exigible
- Report des délais de paiement de l'impôt ou de la taxe.

Ci-dessous figurent les recettes et les dépenses fiscales en fonction du type d'impôt pour l'année 2019 : Nous constatons une corrélation paradoxale entre les recettes

### Recettes et dépenses fiscales selon le type d'impôts en 2019

Réalisation : Observatoire Tunisien de l'Economie

Source : Ministère des Finances



et les dépenses fiscales, étant donné que les impôts qui rapportent moins à la trésorerie de l'Etat bénéficient d'une part plus importante des dépenses.

Les dépenses fiscales orientées aux droits de consommation représentent 42,6% de la totalité des dépenses fiscales, soit 70% des recettes fiscales relatives à cet impôt. En examinant ces dépenses, 15 mesures ont été adoptées en 2019, dont 9 exonérations, 3 réductions et 3 suspensions :

- Réduction des droits de consommation exigibles lors de l'importation des voitures de tourisme par les concessionnaires de vente de voitures et de véhicules multi-usages pouvant être utilisés pour transporter les gens et les marchandises moyennant un coût de 643,521 MDT.
- Exonération des droits de consommation exigibles lors de l'importation des motocyclettes, des voitures de tourisme ou des voitures utilitaires par les tunisiens résidant à l'étranger dans le cadre de retour définitif à un coût de 1 006,895 MDT.

Cette catégorie bénéficie également de l'exonération à la TVA à un coût s'élevant à 391,836 MDT et de l'exonération des droits de douanes à un coût s'élevant à 21,713 MDT. En somme, la totalité des dépenses fiscales attribuées aux tunisiens résidant à l'étranger connus sous le nom de « FCR » s'élèvent à 1 420,444 MDT, soit 30% de la totalité des dépenses fiscales de l'année 2019.

Le reste des dépenses fiscales sont réparties sur : les entreprises et les investisseurs à un taux de 54%, les ménages à un taux de 14% et sur d'autres destinations à raison de 2% de la totalité des dépenses affectées au titre de l'année 2019.

Il convient de noter que malgré la publication du rapport comme une annexe du projet de loi de finances de l'année 2021, ce rapport n'a été examiné ni par le

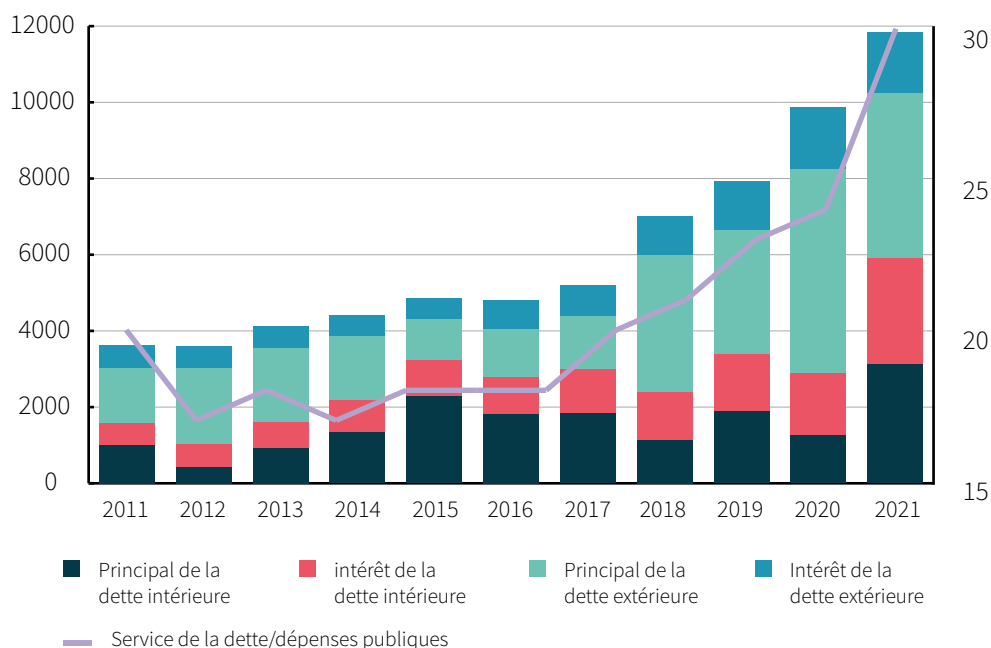
pouvoir législatif représenté par la commission des finances, de la planification et du développement à l'ARP ni lors des délibérations de l'assemblée générale pour l'examen de la loi de finances. D'ores et déjà, le projet de loi de finances a été adopté sans examiner ou vérifier l'efficacité ou la faisabilité de l'ensemble des procédures fiscales prévues audit projet de loi, en dépit de la disponibilité d'un rapport détaillé sur les dépenses fiscales et les avantages financiers.

## 4. Recouvrement des dettes

Evolution du service de dette publique 2010-2021

Réalisation : Observatoire Tunisien de l'Economie

Source : Ministère des Finances



Le service de la dette, c.à.d. le paiement annuel de la dette publique intérieure et extérieure y compris les intérêts, s'est stabilisé au taux de 18% de la totalité des dépenses de l'Etat entre 2010 et 2016, pour augmenter par la suite à 22% entre 2017 et 2020. Cette hausse est due à la dévaluation du taux de change du dinar tunisien face au dollar américain qui constitue la devise d'endettement extérieur, ce qui explique l'augmentation du service de la dette extérieure en 2017, 2018 et 2019 en concomitance avec l'expiration de la période de grâce accordée par les bailleurs de fonds étrangers.

L'intérêt de la dette intérieure a enregistré un taux de croissance annuel de 13% entre 2010 et 2016, contre un taux de croissance annuel s'élevant à 26% entre 2017 et 2020. La hausse du coût de la dette extérieure est due à l'adoption de la loi organique de la BCT en 2016 réduisant l'accès de l'Etat tunisien au marché monétaire local et augmentant les coûts de l'endettement intérieur, ce qui explique le recours de l'Etat à l'endettement extérieur au cours de la même période.

Selon le projet de la loi de finances de 2021, le ratio du service de la dette s'élèvera à 30% de la totalité des dépenses. En d'autres termes, près du un-tiers des dépenses de l'Etat est alloué au remboursement des dettes.



# Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous constatons que l'élaboration des grandes lignes et des procédures de la loi de finances ne dépend pas seulement du Ministère des Finances, bien qu'il soit responsable de sa rédaction et de sa présentation à l'ARP. En effet, les représentants du peuple, en leur qualité législative, sont en capacité de modifier, de proposer et de rectifier les articles de la loi de finances. De même, il appartient à la Banque Centrale en sa qualité de premier responsable du régime financier et d'intermédiaire entre l'Etat tunisien et le marché financier local, de critiquer, de discuter et de proposer des amendements à la loi de finances.

De surcroît, il existe une autre partie qui intervient indirectement dans l'élaboration de la loi de finances : ce sont les bailleurs de fonds étrangers qui financent la trésorerie de l'Etat, à la tête desquels le Fonds Monétaire International qui a laissé son empreinte sur les finances publiques à travers un ensemble de propositions et de réformes dont certains ont été adoptés, parmi lesquelles le gel du recrutement dans la fonction publique entre 2014 et 2018.

Compte tenu des interventions de ces parties multiples d'une part et de l'absence de coordination et de cohérence entre elles d'autre part, le salarié demeure la plus grande victime de ce bouleversement qui est à l'origine de la souffrance des finances publiques. C'est lui qui porte le fardeau de la pression fiscale tandis qu'il est privé des avantages fiscaux et des dépenses sociales à travers lesquels l'Etat est sensé redistribuer la richesse équitablement, en garantissant le droit à la santé, à l'éducation et à l'égalité des chances en matière d'emploi.

Il s'agit bel et bien d'une situation difficile traversée par l'Etat, provoquant une crise économique aigüe qui a touché toutes les catégories de la société tunisienne. Il est difficile d'en sortir, à moins d'introduire un changement radical dans les politiques menées par le gouvernement. Parmi ces changements, nous proposons ce qui suit :

- Rectifier la politique fiscale et répartir la pression fiscale équitablement entre les sociétés et les salariés.
- Faire un audit sur les avantages fiscaux et financiers octroyés et vérifier leurs efficacités.
- Réviser les dépenses de l'Etat à travers l'octroi des subventions à ceux qui ont en besoin et se focaliser sur les dépenses d'investissement.
- Entamer les réformes nécessaires dans les établissements publics qui drainent les finances publiques sans pour autant être rentables.
- Limiter l'endettement qui représente désormais le un-tiers des ressources provenant des dettes et le un-tiers des dépenses liées au remboursement des dettes.

# Références

Portail du Ministère des Finances :

<http://www.finances.gov.tn/ar>

Portail de la Banque Centrale de Tunisie :

<https://www.bct.gov.tn/bct/siteprod/arabe>

Portail de l'Institut National de la Statistique :

<http://www.ins.tn/ar/>

Les Projets de la loi de finances de 2010 à 2021

Les Lois de finances de 2010 à 2020

Les Loi de finances complémentaire de 2010 à 2020

Rapport sur le budget de l'Etat dans le cadre des équilibres généraux de 2020

Rapport sur le budget de l'Etat dans le cadre des équilibres généraux de 2021

Cadre budgétaire à moyen terme global et sa répartition sectorielle 2020

Cadre budgétaire à moyen terme global et sa répartition sectorielle 2021

Tableau des équilibres généraux du budget de l'Etat 2020

Tableau des équilibres généraux du budget de l'Etat 2021

Tableau des opérations de financement du budget 2020

Tableau des opérations de financement du budget 2021

Projet de l'équilibre économique de 2020

Rapport des dépenses fiscales et des avantages financiers octroyés 2021